

LA POSTE ACCUEILLE LES CANDIDATS AU **CODE DE LA ROUTE**

Depuis le 13 juin 2016, les candidats peuvent passer le code de la route dans des sites postaux. Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre de la réforme du permis de conduire et contribue ainsi à réduire le délai d'obtention de cet examen.



Dans le cadre de la loi Macron du 6 août 2015, les conditions de présentation au permis de conduire ont été revues afin de réduire le délai de passage des épreuves. Pour atteindre cet

objectif, plusieurs dispositions ont été prises par l'État, comme permettre à des opérateurs privés agréés d'organiser l'examen du code de la route. Les candidats auront ainsi accès à des sessions plus nombreuses, au plus près de leur lieu de vie, de travail ou d'études et toujours au tarif fixé par l'État de 30 euros, toutes taxes comprises. Les inspecteurs du permis de conduire, également chargés de la surveillance de l'examen théorique, se recentreront, quant à eux, sur l'épreuve pratique de conduite. La Poste, qui a obtenu son agrément le 23 mai 2016, propose des sessions collectives (jusqu'à 18 candidats) ou individuelles.

SIMPLICITÉ ET PROXIMITÉ

Présente sur tout le territoire, La Poste dispose de lieux connectés, accessibles à tous, pour assurer l'organisation de cette épreuve et veiller à son bon déroulement, avec des postiers assermentés et formés à la mission d'examineur.

Neuf sites se sont ouverts en Bretagne entre juillet et fin août, à Brest, Lamballe, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes. D'autres sites ouvrent ou vont ouvrir régulièrement comme à Lorient, Pontivy, Morlaix, Rostrenen, Lannion...

Côté inscription, la démarche s'effectue en ligne sur laposte.fr. Les sessions sont planifiées trois mois à l'avance.

Le jour J, les candidats passeront leur épreuve au moyen d'une tablette numérique. Une prise en main préalable de l'outil est réalisée avec l'examineur. Les résultats sont ensuite étudiés et transmis au candidat par l'État dans les 48 heures.

L'ambition de La Poste est de déployer au moins 300 sites en France d'ici à fin 2016.

POSTE.FR



Pour en savoir plus :
[laposte.fr/particulier/vie-numerique/
conseils-pratiques/passer-le-code-
de-la-route](http://laposte.fr/particulier/vie-numerique/conseils-pratiques/passer-le-code-de-la-route)
et youtu.be/R2Zx-VoldTc